

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2024 DE LA LICENCE
MENTION HISTOIRE
PARCOURS ARCHEOLOGIE, HISTOIRE DE L'ART, PATRIMOINE**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR

ARRÊTE n° 2024-064

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : Histoire

Parcours : Archéologie, Histoire de l'Art, Patrimoine

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
Monsieur Laurent Guichard, responsable de la licence mention Histoire	• MCF (USMB)
➤ Monsieur Laurent Ripart, responsable du parcours Archéologie, Histoire de l'Art, Patrimoine	• PR (USMB)
➤ Madame Emilie-Anne Pépy	• MCF (USMB)

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 08/03/2024

Philippe Galez